



## Accès a la maison vois publique

Par **reeb**, le **30/11/2009** à **14:58**

Bonjour,

le SIVOM a procédé a la pose de l'assainissement collectif sur voie publique de passage devant l'accès a notre habitation .

j'ai demandé l'entreprise effectuant les travaux de remettre en état cet accès rien n'a été fait nous avons fait une lettre au président du SIVOM qui nous confirent que tout sera remis en état.l'entreprise a passé la semaine dernière toujours pareil.

cela fait 29ans que nous habitons cette maison cela fait 29ans que nous payons des impôts locaux et fonciers je pense que nous sommes en droit de faire une telle demande .

je veux vous informer que nous avons refusé le passage de cette conduite d'assainissement sur notre propriété pour éviter une 3eme servitude sur notre terrain .(ce refus a été mal perçu par notre maire il nous a même signal sa colère.

c'est la 3eme fois que ce même sivom effectue des travaux a cet endroit et c'est a chaque fois le même histoire l je dois moi même terminer les travaux .

quel sont nos droits et nos obligations